

Obstacles sur les énergies marines renouvelables

L'avenir des Energies marines renouvelables en France demeure incertain, dix ans après le début de l'affichage politique en leur faveur.



Le ferme éolienne Gemini aux Pays-Bas. - GEMINI WINDPARK / AFP

"La France a du retard c'est évident. Le risque existe de passer à côté d'une belle opportunité. Il faut absolument faire sauter les obstacles réglementaires qui ont été mis successivement par une technocratie d'Etat qui est très réticente en France aux énergies renouvelables et voit aujourd'hui les Energies marines renouvelables (EMR) fortement concurrencer le nucléaire", a estimé François de Rugy, président de l'Assemblée nationale, ex-EELV

aujourd'hui LREM, interrogé mercredi 22 novembre 2017 par l'AFP en marge des assises de l'économie de la mer au Havre.

"Mille kilomètres de côtes et pas une éolienne (posée) au large de la France, c'est lamentable. Le prix de ce retard est considérable : on se retrouve avec des responsables politiques qui disent 'on continue le nucléaire car les EMR n'ont pas pris le relais à temps'", a renchéri le député LFI **Jean-Luc Mélenchon**, interrogé également au Havre, persuadé toutefois qu'une "prise de conscience" a eu lieu et que la France peut rattraper ce retard "en quelques années".

Reste que l'horizon s'est assombri ces derniers mois. Le parc éolien de Dieppe/Le Tréport semble sur la sellette, **après un avis négatif en octobre du parc marin des estuaires picards**.

L'avis est consultatif mais il est suffisamment important pour que l'agence de la biodiversité, dont l'avis est clé, ait reporté de plusieurs mois sa décision sur ce parc éolien, à début 2018. Le conseil régional de Normandie s'en est inquiété dans un communiqué le 17 novembre.

"Les projets d'implantation d'usines au Havre et la création de 750 emplois directs ne se réaliseraient vraisemblablement pas" si ce parc éolien ne voyait pas le jour, estime la collectivité.

Silence des autorités

Plusieurs autres parcs éoliens sont certes prévus au large des côtes, dont quatre ont, eux, reçu le feu vert préfectoral. Mais certains font encore l'objet de recours. Surtout,

"si on casse une des briques de la nouvelle filière industrielle (en annulant le parc du Tréport), on met en danger toute la filière car il y aura clairement un effet domino", a estimé Hubert Dejean de la Bâtie, vice-président du conseil régional de Normandie chargé des EMR.

Leur sort inquiète aussi beaucoup les syndicats de *Naval Group* (ex *DCNS*). La *CGT* a même accusé le groupe de vouloir "abandonner" les EMR dans un communiqué le 26 octobre. Interrogée par l'AFP, la direction du groupe dément et assure maintenir le cap sur les énergies marines renouvelables.

Elle a certes remercié l'été dernier le président de sa filiale *Naval Energie* et mis fin à l'expérimentation d'hydroliennes, technologie moins mûre que les éoliennes, au large de Bréhat, en Bretagne. Mais le groupe va continuer l'expérimentation de ces machines qui produisent de l'électricité avec la force des courants au Canada. Il compte ouvrir au printemps son usine d'assemblage d'hydroliennes, en construction à Cherbourg, assure sa direction.

Le silence du Premier ministre Edouard Philippe sur les hydroliennes lors de son discours en ouverture des assises mardi inquiète toutefois les industriels de cette filière.

"C'est dramatique", a assuré un des représentants de Naval Group dans les couloirs.

La filière a attendu en vain l'annonce du lancement d'un appel d'offre pour des fermes commerciales hydroliennes. Le ministre de la Transition écologique Nicolas Hulot a promis mercredi en clôture des assises de "rattraper ce retard" dans les énergies marines. Il a confirmé des projets de simplifications pour que les procédures de création de parcs éoliens offshore

"dure moins de 7 ans avant le premier mat, contre plus de 10 ans aujourd'hui".

Mais sur les hydroliennes, interrogé par l'AFP, il a invité à

"ne pas brûler les étapes".